

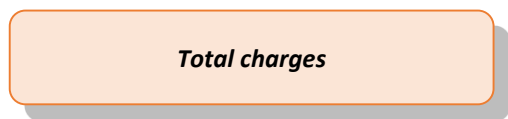


SYNTHESE

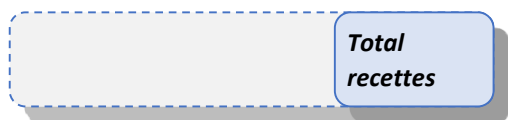
Les données présentées sont issues du premier panorama des coûts de la gestion des déchets en Bourgogne-Franche Comté. Il s'agit de données économiques de 2016, basées sur les matrices des coûts saisies sous SINOE®.

L'implication des collectivités permet une bonne représentativité du panorama : le panel est composé de **62 collectivités** représentant **50 % de la population régionale**.

La présente synthèse porte sur les « **coûts aidés** » du service Déchets. Son périmètre inclut les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets que produisent les collectivités dans le cadre de leur activité.



= Ensemble des charges de la gestion des déchets (précollecte, collecte, transport, traitement, y compris frais indirects : structure, communication et intégrant des frais d'amortissement des investissements...)



= Recettes liées à la revente de matériaux, aux soutiens des éco-organismes et aux aides

« **Coût aidé** » = coût restant à la charge de l'utilisateur

À ne pas confondre avec le financement (REOM, TEOM, redevance spéciale, budget général...)

Combien coûte la gestion des déchets en 2016 ?

Sur le territoire régional en 2016, le coût aidé est de **86,90 € TTC/hab.** (moyenne pondérée).

Ce coût est inférieur à la moyenne nationale qui est de 103 €TTC/hab. en 2014 selon le référentiel.

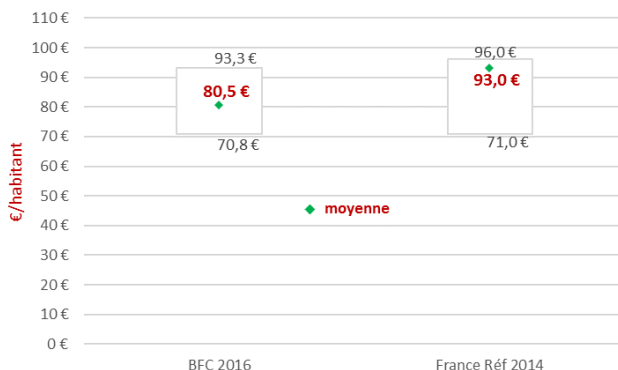
En première approche connaissant la population totale de la région (source Insee : 2 820 623 habitants au 1^{er} janvier 2014), **les dépenses liées au SPPGD sont d'environ 245 M€ TTC en BFC.**

En 2016, le coût aidé HT tous flux confondus est de **80,50 € HT/hab.**

50 % des collectivités ont un coût aidé entre 70,80 et 93,30 €/hab. en BFC

Ce coût est globalement plutôt maîtrisé : au niveau national était de **93 € HT/hab. en moyenne.** (Référentiel, données France 2014).

Comparaison du coût aidé HT en 2016 par rapport aux données de référence



Quel est le taux de couverture du coût par le financement du service ?

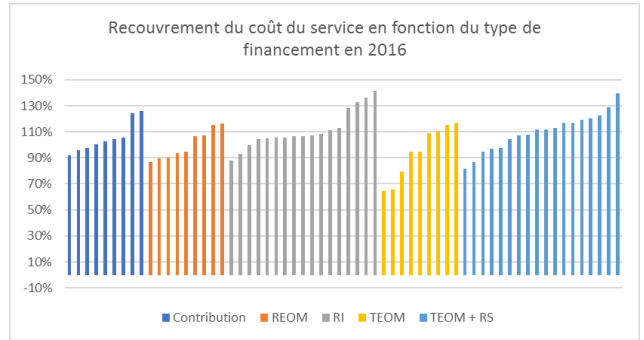
Le taux moyen (arithmétique) de couverture du coût par le financement est de 106 % en 2016.

D'après le référentiel national 2017 sur les coûts 2014, il est de 101%.

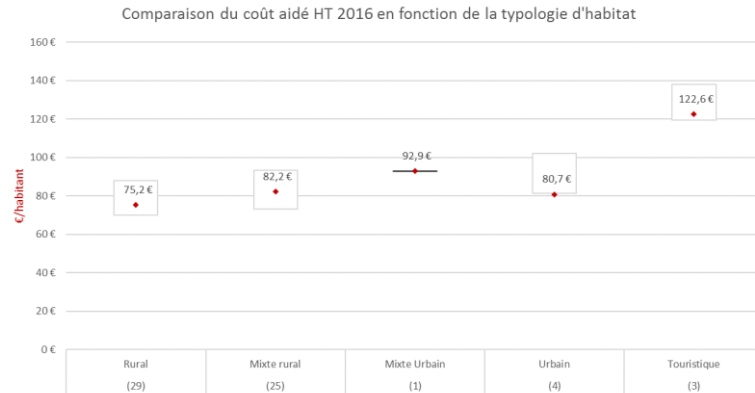
Il est constaté une grande hétérogénéité allant de 60 à 140 %.

Sur les 62 matrices de l'échantillon :

- 23 surfinancent de plus de 110 % le coût,
- 7 sous financent de moins de 90 % le coût,
- Un peu plus de la moitié des collectivités financent le coût à hauteur de 90 % à 110 %.



Quels sont les coûts par typologie d'habitat ?



Le lecteur sera vigilant à la représentativité « très relative » des catégories mixte urbain, urbain et touristique pour lesquelles il y a peu de matrices.

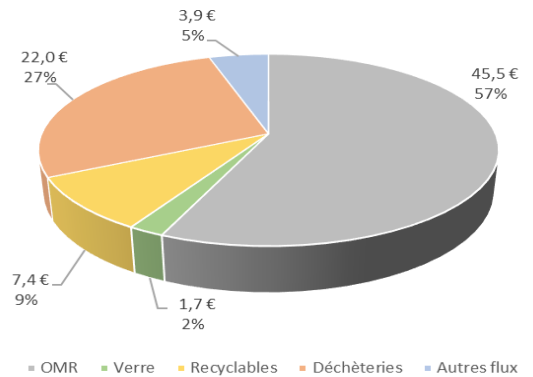
Le graphique représente les données par typologie d'habitat : il semble se dégager une tendance à l'augmentation des coûts en fonction des quantités collectées.

C'est en milieu rural que les coûts moyens sont les plus faibles. On note également que la variabilité des coûts en milieu mixte rural, en moyenne plus élevé, sont eux plus bas que ceux de l'habitat urbain. Difficile sans réaliser de test statistique de voir si ces résultats sont significativement différents.

Quelle est la structure du coût aidé ?

L'observation de la structure du coût aidé en € HT/hab. indique que la gestion des OMR représente le principal poste de dépense (57 %) devant les déchèteries (27 %) puis recyclables hors verre (9 %).

Répartition du coût aidé HT en 2016

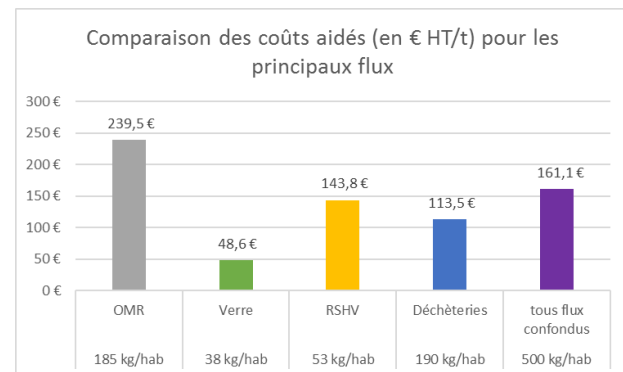


Contrairement à une idée répandue, en moyenne la gestion des emballages et papier (RSHV) coûte moins chère que celle des OMR, déduction faites des recettes et soutiens que les collectivités perçoivent.

Les OMR sont le flux à la tonne qui coûte le plus cher et c'est aussi, avec les déchèteries, le flux qui draine le plus de déchets.

Notons qu'en Bourgogne-Franche Comté, contrairement aux données de l'enquête collecte 2015 de l'ADEME (au niveau national), les quantités de déchets drainées par les déchèteries dépassent les quantités d'OMR collectées.

Les coûts en €/tonne montrent un fort intérêt à réduire les quantités d'OMR et également d'augmenter le tri, en particulier du verre : le coût de gestion des OMR est supérieur de 67 % à celui des recyclables hors verre et près de cinq fois supérieur au coût du verre (48,60 €/tonne/an contre 239,50).



Contact

ADEME Bourgogne-Franche-Comté
 ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr
 03 81 25 50 00